



ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois et

se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

Trois mois..... 5 fr.  
Six mois..... 9 fr.  
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sont reçues au

Bureau du Journal du Lot

et

se paient d'avance

Annonces..... 25 c. la ligne

Reclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3  
MM. Laffite et C<sup>o</sup>, plac. de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

DÉPARTEMENT DU LOT

ELECTIONS

AU CORPS LÉGISLATIF

Candidats du Gouvernement :

1<sup>re</sup> Circonscription :

M. le C<sup>o</sup> Joachim MURAT

DÉPUTÉ ACTUEL

Membre du Conseil général.

2<sup>e</sup> Circonscription :

M. DELTHEIL

DÉPUTÉ ACTUEL

Membre du Conseil général

Cahors, le 15 Mai 1869

LES ELECTIONS.

LA SOUVERAINÉTÉ DU PEUPLE. — DEVOIRS DES ÉLECTEURS.

I.

Dans quelques jours, la France présentera au monde un beau et imposant spectacle. Le peuple Français, au jour des élections, va exercer son droit de souveraineté et accomplir un grand acte national. Par un vote éclairé, réfléchi et libre, il va élire ses mandataires et ses représentants, les défenseurs de ses droits, de ses intérêts, de ses libertés, les promoteurs et les organisateurs de toutes les mesures utiles, propres à procurer son bien-être, sa grandeur et sa gloire.

L'exercice de ce droit souverain, qui est le fruit des conquêtes du peuple, le résultat manifeste de son avancement social. Lorsqu'une nation est investie de cette puissance souveraine, lorsqu'elle l'exerce avec intelligence, sans commotion et sans orage, dans le calme imposant de sa force, elle annonce qu'elle est déjà montée haut dans son évolution sociale, et qu'elle occupe un rang déjà avancé parmi les nations civilisées. Les peuples encore arriérés dans leur développement intellectuel et politique, sont incapables de posséder et d'exercer le droit de souveraineté par l'élection : ce serait une source funeste de perturba-

Causerie Politique

Comme le dragon de la Fable, le gouvernement est cuirassé... sur le dos; comme lui aussi, il ne l'est pas sous le ventre, et c'est là sa partie vulnérable. Il est coupable, bien coupable; n'a-t-il pas eu le temps de compléter son armure? Disons-le hardiment, si le Pouvoir était une tortue, nous n'assistions pas à un spectacle du jour, si réjouissant s'il n'aigrissait pas aussi profondément.

A quoi donc servent les leçons du passé, quand on en profite si peu? A quoi sert à un gouvernement de succéder à un autre, si pour assurer son existence, il dédaigne les moyens mis en usage par son devancier pour s'établir d'abord, se conserver ensuite et, après sa chute, se reconstituer des éléments de résurrection.

Le gouvernement de Juillet était un gouvernement de tortue : il était muni d'une double carapace; aussi pour en venir à bout, il a fallu, non pas l'attaquer la dague au poing, le poignard aux dents, mais passer simplement sous lui un bâton et, par

tions et de discordes civiles; ce serait un torrent débordé, entraînant toujours à sa suite le ravage et la désolation.

Les générations, qui nous ont précédés, dans les siècles passés, sur le sol de la France, étaient encore inhabiles à saisir et à pratiquer ce droit de la souveraineté du peuple. Pendant 14 siècles, depuis l'origine de la nation française, jusqu'à la grande Révolution de 1789, le peuple, toujours plus ou moins entravé par les dissensions intérieures et le terrible fléau de la guerre sans cesse renaissante, était dominé par le pouvoir Royal et le pouvoir féodal, qui se partageaient et se disputaient la souveraineté. Il vivait toujours en tutelle, sous l'autorité des plus forts, des privilégiés de la nation. Si de loin en loin, dans quelques occasions extraordinaires, le peuple fut quelquefois consulté, ce n'était que passagèrement et bien imparfaitement qu'il exprimait sa volonté et manifestait ses besoins.

A travers les obstacles et au prix d'une incessante lutte, la nation française n'en poursuivait pas moins, de siècle en siècle, sa marche progressive et son évolution sociale. A la fin du dernier siècle, à la veille de la Révolution, la puissance démocratique s'avancait avec la rapidité et la majesté d'un grand fleuve. Les défenseurs des droits et des libertés de la nation revendiquaient, comme un droit naturel et légitime, comme base fondamentale d'un monde à venir, la souveraineté du peuple.

Ce qu'on appelait alors le Tiers-Etat, c'était l'immense majorité de la nation française. Le Tiers-Etat voulut prendre le pouvoir souverain et gouverner la France. Dans une brochure célèbre, l'abbé Sièyès, répondait ainsi aux grandes questions populaires qui s'agitaient alors :

« Qu'est-ce que le Tiers-Etat? — LA NATION. »

« Qu'a-t-il été jusqu'ici? — RIEN. »

« Que doit-il être? — TOUT. »

A la maxime despotique de Louis XIV : « L'Etat, c'est moi. » Sièyès répondait : « L'Etat, c'est le peuple. »

En présence de la Révolution qui s'avance, le Roi fait un appel à la Nation et convoque les Etats-Généraux, en 1789. Le Clergé, la Noblesse et le Peuple envoient leurs députés distincts. Les ennemis de la Révolution veulent faire voter séparément les députés des trois ordres : le Clergé, la Noblesse, le Tiers-Etat; c'eût été réduire à l'impuissance les députés du peuple. Au nom de la Nation, les élus du Tiers-Etat veulent la fusion des trois ordres et le vote en commun. Le Roi veut les empêcher de délibérer, et les faire sortir de la salle commune.

un mouvement de bascule, le mettre sur le dos. Ce fut l'affaire d'un moment.

La carapace du gouvernement des 221, était le Cens : c'est-à-dire l'aristocratie de l'argent, l'oligarchie fiscale, la bourgeoisie enfin; celle exclusivement propriétaire du sol, cotée à un maximum de 200 pistoles de taille. — Des bourgeois ne s'appelant que Victor Hugo; Jules Favre, Berryer, Thiers, n'eussent eu rien à voir dans les destinées du pays, si leur talent et leur génie n'avaient été doublés du brevet de capacité nommé montant de contributions.

La carapace inférieure était le fonctionnarisme, et le fonctionnarisme indigène, émergeant au lieu de son origine, sur le terrain de son influence. Dûment organisé, moins au profit de la chose publique, qu'au profit d'une personnalité; — il fonctionnait; la personnalité régnait!

Au moyen de cette influence locale, un Directeur-Général, à tous égards d'ailleurs, digne de nos regrets, obtenait, pour son fils encore inconnu, à côté de lui, au Parlement, le siège digne occupé par un homme qui ne nous a laissé ni percepteurs, ni receveurs, ni vérificateurs, ni conservateurs, ni di-

Mais la Nation répond par ces immortelles paroles de Mirabeau : « Allez dire à votre maître » que nous sommes ici par la volonté du peuple, » et que nous n'en sortirons que par la force » des baïonnettes. »

Devant cette fière attitude des Représentants de la France, tout s'incline... Ils prennent le titre d'Assemblée Nationale Constituante : ils agissent, délibèrent et gouvernent, au nom de la Nation. Ils dotent la France d'une Constitution, qui proclame les droits et les libertés de la Nation, pour tous les citoyens, et qui pose les bases démocratiques de la société à venir.

Ce mémorable événement est le triomphe et la consécration du grand principe de la Souveraineté du Peuple. L'application de ce principe, qui consacre le droit naturel et suprême des nations, marque une phase nouvelle dans l'évolution sociale et politique du genre humain. Il entrera plus ou moins dans les institutions et le gouvernement des peuples modernes, à mesure qu'ils seront assez avancés, pour le pratiquer avec intelligence et pour en recueillir les fruits.

La souveraineté du peuple s'exerce par le suffrage universel. Tous les citoyens sont appelés à proclamer par l'élection les Représentants de leurs droits, de leurs intérêts, de leurs besoins, de leurs aspirations, pour concourir au Gouvernement et à l'administration de la Nation. Dès lors les Chefs du peuple ne sont plus ses maîtres et ses souverains absolus : ils sont, où ils doivent être ses mandataires, ses délégués, ses législateurs et ses amis.

La souveraineté du peuple, pratiquée par l'élection, est un principe éminemment démocratique; c'est l'essence même et le fondement de la Démocratie. Que le Gouvernement s'appelle République, Monarchie, ou Empire, s'il repose sur le suffrage universel, on peut l'appeler à juste titre un Gouvernement Démocratique; car alors l'édifice social à la Nation à sa base et ses Représentants au sommet.

Le principe de la souveraineté du peuple fut pratiqué, avec plus ou moins d'extension et d'habileté sous la première République et le premier Empire. Le Gouvernement de la Restauration et celui de la Monarchie de 1830, qui ne voulaient accepter qu'en partie les conquêtes du peuple, avaient supprimé le suffrage universel, pour n'accorder le droit d'élection qu'aux privilégiés de la fortune.

La République de 1848, qui venait de reconquérir les droits du peuple, rétablit le suffrage universel. Le Gouvernement de Napoléon III l'a appliqué dans sa plus large base. Son exercice pourra sans doute être perfectionné plus

recteurs, ni juges, mais ce petit rien qu'on appelle un TIMBRE-POSTE. Le timbre-poste reste, et il sert à la résurrection du parti qui affirmait son génie financier en le rejetant comme une impossibilité d'abord, comme une cause de déficit ensuite. — On était si fort en finances avant 1848!

Il y a 23 ans de cela. — Dans ces 23 ans le peuple devenu plus qu'indépendant, — souverain, — a mis la tortue les pattes en l'air! Depuis, elle se trémousse en vain; et, ne pouvant pas, par ses propres forces, se remettre sur pied, elle sollicite tous les passants de lui rendre cet office. Quelques-uns, croyant à son inoffensivité, oubliant leurs petites rancunes ou leurs grandes colères, pour la satisfaction d'autres colères et d'autres rancunes, essaient de lui rendre le service impitoyable. — Par des moyens appropriés, ils galvanisent le chélonien, dont ils se promettent bien de faire, au premier beau jour, un bon pot au feu à leur usage exclusivement privé; en d'autres temps le potage à la tortue leur ayant paru réconfortatif.

C'est à cette reconnaissance, suivant nous, légèrement viscérale, que le candidat opposant doit sa force factice. Le fonctionnarisme posthume ou en espérance, crie à tue-tête

tard et s'étendre à un plus grand nombre d'élections. Mais tel qu'il est, il n'en a pas moins une étendue universelle, qui embrasse la grande masse des citoyens Français. La constitution ne repousse de l'urne électorale que les incapables et les indignes.

II.

L'exercice du suffrage populaire, Electeurs, est un droit sacré, qui fait votre grandeur et votre dignité. Vous devez en user avec une noble fierté, car c'est par là que vous concourez à l'administration et au Gouvernement de la France. Mais ce droit vous impose des devoirs qu'il faut savoir remplir avec fidélité, en suivant les inspirations d'une conscience droite. Dans toutes les élections, mais surtout dans les élections des Députés, qui sont les plus graves et les plus importantes, vous devez choisir les plus dignes et les plus capables de concourir à la prospérité et à la gloire de la France. Votre vote doit être éclairé, réfléchi et libre.

Dans le pays du suffrage universel, comme l'a dit le Souverain qui préside aux destinées de la France, tout électeur devrait savoir lire et écrire. Si la Constitution, pour donner à tous le droit de suffrage, n'exige pas cette condition rigoureuse, il n'y a pas moins pour tous les électeurs une impérieuse obligation d'être suffisamment éclairés sur leurs devoirs de citoyens. Que vous soyez lettrés, ou illettrés, Electeurs, apprenez à connaître le but et l'objet de votre vote. Appliquez-vous à comprendre la mission, que vous allez confier à vos Représentants. Examinez les mérites divers, recherchez le présent et le passé des hommes qui se présentent à votre choix, et donnez toujours la préférence à ceux qui vous paraîtront les plus capables de remplir le mandat de Députés de la Nation.

Votre vote, pour l'élection de députés, Electeurs, est un acte des plus sérieux et de la plus haute gravité, qui ne peut manquer d'avoir pour l'avenir de notre patrie les plus décisives conséquences. Du choix qui sera fait par la majorité des électeurs dépendra le sort politique et social de la France. Ce choix influera nécessairement sur le bien-être, ou la souffrance, la paix, ou la guerre, le progrès, ou la décadence, la grandeur, ou la faiblesse de la Nation. Ne vous prononcez donc pas témérairement et sans de profondes réflexions. Méditez et mûrissez sérieusement votre vote. Lorsque les partis s'agitent et que les passions sont en jeu, il y a des souffles divers qui passent sur les masses populaires. L'irréflexion et la précipitation pourraient égarer bien des électeurs. Pesez donc bien la valeur morale et politique,

contre le fonctionnarisme debout mais existant, hélas! sans l'antique cohésion : Le Breton et l'Alsacien se battent, en Quercy, contre le pur Quercinois. — La lutte est inégale.

Le mouvement de l'opposition, chez nous, est moins un mouvement politique qu'une guerre d'influence à reconquérir, et ce n'est que pour le public de la porte qu'on raconte des impressions de voyage sur le Mexique et la Prusse en sautant à pieds joints sur l'Italie. Tout chemin, d'ailleurs mène à Rome! On s'inspirera des circonstances. — Après l'élection, l'électeur sera fixé... Gageons qu'en d'autres temps, coryphée du monopole universitaire et adversaire de la liberté d'enseignement, on soit devenu clercal et partisan discret du pouvoir temporel! — Gageons qu'enthousiaste du bombardement de Vera-Cruz, contre Santa-Anna, avec le prince de Joinville, on maudisse la prise de Puebla contre Juarez! — Gageons qu'exclusif des capacités en 1847, on proclame l'incapacité des électeurs hostiles à la résurrection bourgeoise! — Gageons que l'on déclare le gouvernement pusillanime devant les Etats-Unis, et un autre pouvoir, national

Les opinions et les tendances des candidats. N'agissez ni par passion, ni par caprice. Prenez conseil de vos vrais intérêts et des intérêts de la France.

Le droit de choisir vos représentants, Electeurs, vous devez l'exercer avec une pleine liberté. Si le suffrage universel n'était pas libre, il ne serait qu'une amère dérision. Le droit de voter suppose le libre choix d'après les lumières de la conscience ne subissez donc aucune pression, de quelque côté qu'elle vienne : toute pression, qui aurait recours à la menace, à la violence, ou à la peur, est un abus révoltant et un attentat à la liberté des citoyens. Il n'est permis d'exercer sur vous qu'une influence morale par l'ascendant de la vérité. La constitution vous donne pour le vote une liberté absolue. Vous ne relevez que de Dieu et de votre conscience; et c'est d'après cette double lumière que vous devez voter.

Bien souvent on fait retentir à vos oreilles le nom de Liberté, et l'on cherche à vous entraîner par ce mot séduisant. Songez donc que la vraie liberté sociale ne doit pas donner aux hommes le pouvoir de tout dire et de tout faire impunément; car une telle liberté serait une licence effrénée, qui bouleverserait les nations. La vraie liberté des peuples avancés est celle qui est contenue dans de justes et prudentes limites, celle qui a pour barrière les droits et les intérêts d'autrui, les grands et éternels principes de la morale naturelle et sociale. Choisissez donc pour vos Représentants des hommes qui comprennent et veulent appliquer largement la véritable liberté, la liberté sans licence, la liberté qui civilise et élève les peuples.

On vous parle souvent de progrès, et l'on voudrait vous attirer par l'appât de pompeuses promesses. Le progrès, Electeurs, ne réside pas dans de vaines paroles, dans la création de systèmes chimériques, qui ne sont pas réalisables, ou qui n'amèneraient que d'amères déceptions. Ne vous laissez pas éblouir par de brillantes promesses, semblables à ces mirages séduisants, qui, de loin, attirent et fascinent les yeux, et qui s'évanouissent comme un songe trompeur. Le véritable progrès est dans l'élévation du niveau moral et intellectuel des peuples, dans le développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et de tout ce qui peut-être utile aux hommes. Nommez donc pour vos représentants des hommes qui sachent comprendre les véritables progrès sociaux et qui cherchent à les appliquer sur ses plus larges bases, pour satisfaire aux besoins légitimes des peuples.

Le suffrage universel, Electeurs, est une arme puissante et souveraine, placée entre vos mains. Sachez vous en servir pour vous défendre, pour

et fort, dans le petit incident Pritchard!

Tel est cependant l'homme-système que la politique, moins indépendante que bourgeoise de l'opposition, présente pour faire échec à la politique peu bourgeoise, mais libérale du gouvernement. Nous disons l'homme-système parce que le système sans l'homme ne trouverait pas un champion, si l'homme n'était pas là pour lui donner un corps. — Ce champion est le bourgeois censitaire. C'est lui qui le prône, qui le promène, qui le montre, qui lui crée des adhérents qu'il désavouera demain, comme d'ailleurs il en sera désavoué!

Demandez à ce bourgeois compte de cette protection. S'il est sincère, il vous dira : Conservateur au premier chef, le progrès avec lui n'ira pas trop loin; — il n'est pas anti-napoléonien quand même... d'ailleurs mon père était ami du sien;... et il nous a rendu des services! — Splendide! Nous en sommes arrivés à faire de la politique par reconnaissance!

Que M. Calmon, pour le nommer enfin, soit libéral ou non, qu'il soit orléaniste, légitimiste, républicain, là n'est pas la question; elle est celle-ci : Nous et les nôtres devons de la reconnaissance, soit à lui, soit à

faire valoir vos droits et vos intérêts. Ne la retournez pas contre vous-mêmes et ne vous blessez pas de vos propres mains. Des votes irréfléchis, précipités et téméraires pourraient vous jeter dans les hasards de l'inconnu et vous conduire aux catastrophes.

Avec le suffrage universel, quand un peuple veut arrêter des abus et marcher en avant, il n'a plus besoin de recourir aux révolutions violentes qui amènent toujours des perturbations, avant de conduire aux progrès. Il ne doit songer qu'aux révolutions pacifiques, en nommant pour ses représentants des hommes capables de réaliser ses légitimes aspirations. Quand vous vivez sous un ciel serein, n'allez pas soulever les nuages sinistres et ne courez pas à un ciel de tempêtes.

III.

Electeurs du Lot, — d'après ces principes généraux, que le plus pur patriotisme ne peut refuser d'accepter, vous saurez comprendre et pratiquer vos devoirs de citoyens. Parmi les candidats qui s'offrent à votre choix, vous trouverez naturellement au premier rang vos deux anciens Représentants : M. le C<sup>e</sup> JOACHIM MURAT et M. DELTHEIL, que vous avez toujours honorés de vos suffrages et investis de votre confiance, pendant la période Napoléonienne de 18 ans qui vient de s'écouler. Ils ont concouru avec intelligence et dévouement à ce grand œuvre de restauration sociale, que l'Empereur poursuit avec un inébranlable courage, pour introduire graduellement, sans commotion et sans trouble, dans les mœurs et dans les lois les vrais principes démocratiques, de liberté et de progrès, les seuls qui puissent faire avancer la civilisation des peuples modernes. — Electeurs du Lot, vous saurez vous rappeler la mission que vous avez confiée plusieurs fois à vos deux anciens Représentants, et qu'ils ont su remplir avec fidélité. Au jour des élections, vous ne voudrez pas vous déjuger, ni vous montrer ingrats. Votre patriotisme, vos plus chers intérêts et la prévision de l'avenir inspireront et éclaireront votre choix. Vous ne voulez pas nommer des hommes qui cherchent à ébranler et à détruire, mais des hommes qui travaillent à fortifier l'édifice social, pour amener la France à de plus hautes et des plus glorieuses destinées.

Recevez ces conseils, Electeurs, d'un homme qui aime le peuple, qui connaît et comprend les vrais intérêts du peuple, qui désire par dessus tout le bien-être et la grandeur de son pays.

Le secrétaire de la rédaction :

LOUIS LAYTOU.

LA DOUZIÈME

Aux Electeurs du Lot.

Mes chers Concitoyens, Quand un homme se porte candidat à la députation, il pose dans un écrit adressé à ses Concitoyens, le programme qu'il se propose de suivre lorsqu'il aura reçu leur mandat.

M. Calmon s'est conformé à l'usage. A l'heure qu'il est, nous avons tous reçu et lu sa profession de foi.

A notre avis, cette profession nous semble un piège tendu à notre confiance.

M. Calmon use d'habileté ; on sent qu'il ne veut pas être gêné par son mandat.

Il nous dit bien ce qu'il se propose de ne pas faire ; mais nulle part ce qu'il fera.

Et pourtant les questions pendantes tant de politique intérieure que de politique extérieure ne manquent pas.

son père ; donc nous voterons et nous ferons voter pour lui, et là-dessus..... en route !

Il fallait le dire, et on n'aurait pas pris la peine de discuter, avec vous et contre vous, les questions sociales, politiques, administratives et financières.

L'homme-système, de par la reconnaissance bourgeoise, devient candidat, et dit-on, candidat très-sérieux.

Le Lot, en ce beau jour, s'inscrit pour le prix Monthony : faculté de reconnaissance ! Spectacle digne des temps héroïques ; un département tout entier reconnaissant, cela ne se sera jamais vu. S'il nous est donné d'assister à cette fête des agapes du cœur, nous dirons au Pouvoir : C'est vous qui avez couronné votre vainqueur. Il ne suffit pas d'être grand, d'être fort, d'être libéral, de se présenter aux électeurs couvert de ce triple bouclier, *il ne faut pas être découvert sous le ventre*. Vous avez été démocrate, il fallait être féodal.

Expliquons-nous : Le gouvernement devait prendre en Quercy un directeur-général quelconque, en faire un député ; de son fils, un autre député ; du père, un membre du conseil privé ; du fils, un président du conseil général, ordonner à tous, préfets, sous-préfets, fonctionnaires, dépositaires de la force publique de tous ordres, de ne prendre aucune résolution, de ne proposer aucun mouvement qui n'eût obtenu au préalable,

Voudrait-il nous tromper par hasard ?

N'eût-il pas été convenable, n'eût-il pas été sincère, — car M. Calmon, dès l'instant qu'il aspire à nous représenter, devra faire exécuter nos volontés et non les siennes, — qu'il eût analysé toutes ces questions et que, sur chacune, il nous eût fait connaître quelle conduite il suivrait, le cas échéant ; nous saurions alors s'il veut ce que nous voulons, et si sa pensée est bien la nôtre.

Voyons ce que ne veut pas M. Calmon. M. Calmon ne veut pas que, le gouvernement fasse d'expédition malheureuse.

Mais je ne sache pas que MM. Murat et Deltheil le désirent plus que lui. Personne, en France, je suppose, ne désire voir faire au gouvernement une fausse entreprise. S'ensuit-il qu'il ne doive jamais rien entreprendre ?

Quand un pays voisin étend son commerce, quand il se crée des comptoirs partout le monde, quand il établit des ports de refuge sur tous les points du Globe, quand il se crée une colonie nouvelle, il n'y a pas en France une voix qui ne chante assez haut la prudence, la clairvoyance de l'Angleterre ; mais que le Gouvernement Français tente de semblables entreprises, et les tente avec un plus grand respect du droit, il se trouve toujours des avocats pour le blâmer, et des députés opposants pour tenter de le faire échouer.

M. Calmon ne veut pas que nos budgets aillent sans cesse grossissant ; mais MM. Murat et Deltheil ne le veulent pas plus que lui.

Comme lui, comme nous, ils ne se soucient pas de donner chaque année toujours davantage. Mais, plus que lui, ils sont sincères. Ils veulent que la France marche à pas de géant dans la voie du progrès ; ils veulent hâter les créations utiles, améliorer à propos, réparer à temps, assurer la défense du pays, conserver à la France le premier rang parmi les Nations, en opposant à l'ambition des peuples voisins une force nationale imposante.

Il y a deux manières d'administrer un Etat.

L'une étroite, mesquine, calculant son par sou toute dépense et arrêtant l'essor d'une Nation. C'est celle préconisée par M. Calmon.

Nous l'avons vue à l'œuvre pendant dix-huit ans ; elle n'a produit que la défaillance pour ne pas dire la honte, nous n'en voulons pas.

L'autre grande, généreuse, courageuse, qui regarde en face les entreprises hardies et qui fait naître ou développer au sein des masses une prodigieuse émulation. Toutes les intelligences alors s'élançant dans la voie du progrès. Le philosophe, le savant, l'artiste, l'artisan, le laboureur obéissent à un puissant entraînement. Tous, sous l'influence d'une énergique volonté travaillent avec ardeur, et le pays s'élève. C'est celle de l'Empereur, c'est la nôtre, c'est celle de tout ce qui est intelligent et fier, c'est celle à laquelle se sont associés MM. Murat et Deltheil.

M. Calmon s'affirme aussi comme voulant être indépendant.

Depuis quand un député peut-il être indépendant ?

Peut-il avoir, sous peine de forfaiture, la pensée de faire triompher toute autre idée que celle de ceux qui l'ont élu ?

Mais voici surtout où se cache un piège. M. Calmon dit qu'il veut la liberté.

l'assentiment des deux puissances unies.

C'est ainsi qu'un pouvoir est fort ! C'est ainsi qu'il laisse des traces... Un pouvoir pour régner à jamais doit s'encheîmentiser dans le sol. Il obtient de cette façon, des adeptes et des reconnaissants.

Un député de nos jours n'est bon qu'à faire des lois ; la belle affaire ! — De loin en loin, il obtient un dédit de tabac, un bureau de poste et peut faire nommer un cantonnier. Deux cantonniers, dans une session, constituent un tour de force, dont seul est capable un député frère, gendre ou beau-père d'un ministre.... et encore.

Le pouvoir suzerain, s'il était intelligent, créerait trois grands vassaux, un par arrondissement ; il leur laisserait tous les droits régaliens, celui de battre monnaie surtout.

Nous avons signalé le défaut de la cuirasse ; mais, incorrigible, le pouvoir continuera de se livrer aux attaques de l'ennemi, et usera à son égard, de l'honnête et ingénue doctrine du ralliement.... Comme si l'on ralliait des cœurs bourrés de reconnaissance.... pour un adversaire.

Et pourtant, trois satrapes indigènes et la bourgeoisie orléaniste est à lui..... Mais il ne nous écoute pas. Dès aujourd'hui, nous en prenons notre parti..... Le pouvoir est trop libéral pour abdiquer ainsi son indépendance et trahir la liberté !

ARMAND DES PEYRIÈRES.

La liberté, mot vague, avec lequel les habiles ont trop longtemps exploité les simples et les généreux.

M. Calmon eût dû dire les libertés. Mais peut-être n'en veut-il pas de ces libertés.

M. Calmon est un homme d'un autre époque qui n'est pas fait à notre langage nouveau, sans doute.

Comment les veut-il ces libertés ? — M. Calmon a cru prudent de ne pas nous le dire.

Il en existe aujourd'hui qu'on ne voulait pas de son temps ; qu'il repoussait même avec énergie. M. Calmon ne nous dit pas si ces libertés lui plaisent, s'il veut travailler désormais à leur entier développement.

Bon nombre de candidats opposés à nous, n'ont pas craint de nous dire leur pensée sur les questions pendantes. Nous ne pensons pas comme eux, mais nous ne pouvons les accuser de vouloir nous tromper.

Il nous disent ce qu'ils pensent à propos de l'Italie, du pouvoir temporel du pape, de l'Allemagne, etc., ils nous expliquent leur manière de voir, sur toutes les questions intérieures : administration, finances, agriculture, commerce, instruction publique, cultes, etc., etc.

M. Calmon veut être plus habile ; il ne s'engage pas, il veut pouvoir s'échapper toujours, et surtout il ne veut pas blesser les divers partis derrière lesquels il s'abrite.

Futur mandataire de tant d'opinions diverses, il ne veut être lié vis-à-vis d'aucune pour pouvoir rejeter celles qui le gêneraient plus tard.

En politique cependant, il y a quelque chose de plus habile que l'habileté, c'est la franchise.

Et pourtant, quelque habile qu'on soit, il est rare qu'on évite toujours de laisser quelque chose de pris.

C'est ce qu'a fait M. Calmon.

Cette liberté, dont il parle tant, il la veut comme son père. Vous le voyez, dans cette voie, M. Calmon n'a pas fait un pas depuis 1846.

La liberté comme M. Calmon père, c'est la liberté de la presse avec les lois draconiennes de septembre, la liberté électorale avec le cens et avec les manœuvres anciennes, la liberté comme sous le roi Louis-Philippe enfin.

Nous, nous voulons les libertés nouvelles, les libertés fécondes, au développement régulier desquelles nous assistons chaque jour : C'est pourquoi nous ne voterons pas pour M. Calmon.

Nous voulons l'Empire et l'Empereur ; nous voulons celui qui a su mettre la France au premier rang des nations, celui qui sait augmenter sa puissance, sa richesse, sa gloire, et qui saura à propos, la rendre libre entre les nations libres. C'est pourquoi nous voterons pour MM. Murat et Deltheil que nous avons toujours trouvés, au moment opportun, placés à côté de l'Empereur.

Ils ne veulent pas nous tromper eux ; ils s'affirment nettement ; et, quoi qu'on en dise, leurs actes, leurs écrits, prouvent que les libertés, toutes les libertés sages auront, au moment opportun, leur plus énergique concours.

RENÉ VÉRINCPIET.

La légitimité de l'Empire.

Une des premières conditions d'un bon gouvernement est d'assurer la sécurité des citoyens. Jamais l'ordre n'a été plus respecté que sous le régime actuel.

Nous n'avons plus sous les yeux le triste spectacle de ces émeutes, qui, pour le prétexte le plus futile, venaient jeter le trouble dans le pays et la désolation dans le cœur des honnêtes gens. Les ouvriers, qui étaient d'ordinaire, non pas les fauteurs, mais les principaux acteurs de ces insurrections, ont compris qu'on leur faisait jouer le rôle de dupes, et que s'ils étaient toujours à la peine, ils n'étaient jamais à l'honneur.

D'ailleurs le travail ne leur a pas manqué, sans parler des constructions nouvelles, trop nombreuses peut-être, qui ont complètement renouvelé l'aspect de la capitale, et de la plupart des villes de France, le gouvernement n'a-t-il pas prodigué à l'industrie toutes sortes d'encouragements ; n'a-t-il pas enfin proposé à la Chambre la loi sur les coalitions !

Et non content d'avoir l'ordre à l'intérieur, de donner le bien-être et l'aisance aux classes pauvres et laborieuses, l'Empereur a voulu que la France fût aussi respectée à l'extérieur. Il n'a jamais permis que notre drapeau fût insulté, que notre prestige fût amoindri. La Russie vaincue à Sébastopol et dans la Baltique, les chrétiens de Syrie protégés, l'Autriche écrasée à Solferino, la Cochinchine soumise, le pouvoir temporel du pape affermi à Mentana, le Mexique pacifié par nos soldats, et ne devenant la proie de la révolution qu'après le départ de nos

troupes, la Prusse, victorieuse, obligée de s'arrêter devant Vienne, et d'abandonner Luxembourg, voilà des titres de gloire qui ne périront pas.

Oui, quoiqu'en disent les ennemis de l'Empire, le règne de Napoléon III, sera compté parmi les plus féconds et les plus glorieux.

Le souverain actuel a beaucoup fait pour le peuple, parce qu'il est né du peuple, parce qu'il tire de lui son pouvoir et sa légitimité.

Je parle à dessein de légitimité, parce que nulle puissance ne semble plus légitime que celle qui est accordée par le peuple.

Nous ne sommes plus au temps où les rois donnaient des provinces en apanage à leurs enfants, et démembraient ainsi le territoire national. Le peuple a le droit de disposer de ses destinées et de les confier à qui il veut.

N'oublions pas que 7,439,216 suffrages contre 640,737 approuvèrent en 1851 la conduite du président de la République, et que sur 8,140,660 électeurs 7,824,189 votèrent pour le rétablissement de l'Empire.

L'Empire, en effet, c'était l'ordre au lieu de l'anarchie, la prospérité au lieu de la misère et de la ruine du commerce, la paix à l'intérieur au lieu des divisions continuelles des partis, la gloire à l'extérieur au lieu de l'abaissement et de la honte.

La légitimité de l'Empire a été reconnue même par ses ennemis.

En 1840, M. de Rémusat, annonçant à la Chambre des députés que le prince de Joinville allait à Ste-Hélène chercher les restes de Napoléon, s'écriait :

« N'oublions pas qu'il a été le souverain légitime du pays et qu'il a été élu par plus de 3 millions de suffrages. »

Le souverain actuel de la France a été, non pas élu, mais acclamé. Et nous, les enfants de ceux qui en 1852 acclamèrent l'Empire, nous n'irons pas essayer de ruiner l'œuvre de nos pères, mais nous souvenant des 18 années de prospérité, de sécurité et de gloire que la France doit au régime actuel, nous le soutiendrons par notre vote, et nous enverrons de nouveau au Corps législatif, les honorables députés qui nous ont déjà donné tant de preuves de leur dévouement au pays et à l'Empire.

JOSEPH DELBAU.

AUX ÉLECTEURS DU LOT

Parmi les armes sur lesquelles l'opposition compte le plus pour attaquer le gouvernement et mettre en déroute ses partisans, nous pouvons placer en première ligne son insistance à présenter l'Empire comme un dilapidateur, *ex professo*, des deniers publics.

Les organes de l'opposition savent parfaitement qu'un des moyens les plus simples et les plus commodes d'entraîner les esprits, c'est de venir dire à ceux qui payent les impôts : votez pour nous et nous vous donnerons un état politique où les charges de tous seront amoindries.

Les simples, les naïfs se laissent facilement prendre à ce piège, car tous indistinctement nous aimons à nous décharger, autant que possible, des fardeaux qui nous pèsent ; et n'est-ce pas, en vérité, un lourd fardeau que d'aller tous les mois porter son argent chez le percepteur. Comme nous serions tous satisfaits d'être débarrassés de ce souci !

Aussi, sommes-nous tous disposés à écouter favorablement ceux qui nous parlent de dégrèvement d'impôts, d'abolition d'impôts.

Examinons froidement la question, Electeurs, et il nous sera facile de nous expliquer comment le budget de l'Etat s'est accru proportionnellement à l'accroissement même de la richesse publique.

Quel est le rôle économique de l'Etat dans les sociétés civilisées ?

Chargé par la communauté de pourvoir au fonctionnement régulier de la grande machine sociale, il prend l'argent d'une main et le donne de l'autre pour assurer le service régulier des grands besoins sociaux et imprimer ainsi au corps social tout entier une surexcitation qui double les forces de la production. — On dit avec raison que l'impôt se lève en rosée pour retomber en pluie fécondante.

L'Etat est soumis, comme tous, aux lois générales qui régissent l'économie politique.

Nos sociétés domestiques elles-mêmes vivent, économiquement parlant, de la même vie que les grandes sociétés collectives qui s'appellent, état, nation, gouvernement.

Examinez tous, Electeurs, si vos budgets particuliers ne se sont pas fortement accrus depuis vingt ans ? Et peut-il en être autrement lorsque, par le fait de la diminution du prix réel de l'argent, vous recevez tous les ans en échange de vos produits, une somme d'argent bien supérieure à celle que

vous auriez pu retirer, il y a vingt ans, de la vente de ces mêmes produits.

Mais si vous recevez plus d'argent qu'autrefois, vous en donnez aussi davantage pour vous procurer les objets qui vous manquent ; cette loi est fatale, commune au pauvre comme au riche, et elle gouverne d'une manière absolue les grandes sociétés humaines qui s'appellent nations, comme elle gouverne aussi nos petites sociétés domestiques.

Les produits de la terre ayant augmenté dans de très-fortes proportions, il en est résulté nécessairement une plus-value considérable dans la valeur des biens ruraux, de telle sorte que les revenus de l'Etat ont dû augmenter proportionnellement à l'accroissement de la richesse publique.

Mais du jour, où par le fait du renchérissement général des produits de toutes sortes, l'Etat a reçu plus d'argent, il a dû nécessairement subir la loi commune et avoir à en donner davantage pour se procurer les choses nécessaires à la communauté.

Croyez-vous, Electeurs, que l'Etat n'a pas été bien inspiré depuis vingt ans, en accordant des subventions considérables à toutes nos compagnies de chemins de fer, pour hâter l'achèvement de ces grandes artères qui portent la vie partout ?

Et que ne dirait pas l'opposition aujourd'hui, si le gouvernement avait manqué à sa tâche, et si, retenu par de vains calculs d'économie, il eût laissé à nos arrières-neveux, le soin de faire toutes ces choses qui aident au développement général de l'aisance, et qui en favorisant le travail, permettent tous les jours à la grande majorité du peuple de devenir propriétaire.

Tout cela, vous le comprenez maintenant, n'a pas pu se faire sans que le budget de l'Etat s'accrût ; mais, en revanche, examinez votre situation d'aujourd'hui et comparez-la à ce qu'elle était autrefois.

Quel changement et quel heureux changement !

Mais les messieurs de l'opposition ne voient pas les choses comme les autres, car ils disent sur tous les tons que l'Empire n'a fait que du mal à la France et que tout le bien produit depuis vingt ans, s'est surtout fait malgré lui et en dehors de lui.

Voulez-vous, Electeurs, avoir un aperçu de l'impartialité de Messieurs de l'Indépendant, prenez le numéro du 6 mai et vous aurez l'avantage de vous édifier sur le bon esprit de notre ancien tribun qui reparait aujourd'hui sur la brèche pour donner du courage aux timides et annoncer à tous la vérité, la grande vérité !!!

Voici ce qu'il dit à propos de la foire de Puybrun :

Le progrès s'est accompli peu à peu par le développement successif de la culture des plantes et des racines fourragères.....

Quelques farceurs attribuent tout l'honneur de cet heureux changement aux encouragements et à l'impulsion que le gouvernement impérial aurait donnée à l'agriculture.

Nous sommes forcés de dire que c'est une pure flagornerie ou un moyen de propagande électorale à l'usage des fonctionnaires payés pour chanter les louanges de ceux qui les emploient, ou des coryphées ambitieux qui, faute de mérite personnel, se donnent celui d'encenser le pouvoir, afin de capter ses bonnes grâces et les faveurs dont il dispose. Le gouvernement a laissé faire et voilà tout. Il s'est contenté de faire beaucoup de bruit pour jeter de la poudre aux yeux des naïfs et détourner les esprits des questions politiques, a prélevé de gros impôts, a laissé envahir le marché intérieur par les produits exotiques qui y ont écrasés les nôtres.

Les farceurs dont parle, l'honorable tribun de l'Indépendant, n'ont jamais écrit que la grande prospérité dont jouit l'agriculture fût exclusivement le fait du gouvernement impérial, nous professons l'opinion que le pays doit surtout compter sur lui ; mais tout homme de bonne foi doit reconnaître que le développement de la richesse publique est dû à notre gouvernement qui l'a rendu passible et l'assure dans l'avenir par la sécurité qui nous vient de sa force et de ses vues généreuses.

Sous le gouvernement impérial la profession d'agriculteur a été rehaussée par les hautes distinctions qui, dans les concours régionaux, ont été décernées aux vétérans de l'agriculture.

Et, quoi qu'en dise ce grand détracteur, je ne vois pas que les produits étrangers nous empêchent de vendre nos bestiaux, nos blés, nos vins, nos bois, enfin tous les produits de la grande industrie nationale. Mais pour ces esprits jaloux, il faut le dénigrement quand même, et dans leur haine violente ils ne respectent ni les institutions ni les personnes.

En vérité, M. le tribun, vous jugez les autres bien sévèrement, et cela sans doute, parce que, voyant les choses de haut, votre personnalité morale est au dessus de vos misères.

Allons ! de grâce, rappelez-vous, l'inscription que les Grecs avaient gravée sur le fronton du temple de Delphes :

Connais toi toi-même !

Ils disaient que c'était là le commencement de toute sagesse, à ce compte je crains bien que votre bagage philosophique ne soit pas lourd, et je plains sincèrement le candidat *indépendant*, dont je respecte du reste le caractère, d'avoir pour chaud partisan un homme comme vous.

Et je ne crains pas de le dire, si quelques choses doivent déterminer les électeurs sensés de la circonscription à ne pas voter pour le candidat de l'opposition, c'est que son triomphe sera en même temps le triomphe de tous les gens qui, dans le pays cherchent à brouiller les cartes pour pousser la France dans l'imprévu.

Quelle raison puissante pour les électeurs soucieux de l'avenir du pays, de soutenir le gouvernement dans cette lutte où tous les partis se sont donné rendez-vous pour essayer leurs forces, agiter le pays et bâtir leurs espérances sur les malheurs de la Patrie.

DU BOUSQUET-LABORDERIE.

Vayrac, le 10 mai 1869.

N.-B. Je recommande aux électeurs que la passion politique n'aveugle pas et qui n'ont dans leurs actes qu'un seul mobile, le bien public, de lire dans le numéro du 8 mai, de l'*Indépendant*, un article de la même provenance, intitulé : *Le chemin du Pilou et de Briance*.

L'esprit du mal s'est incarné dans cet écrit où son auteur s'efforce d'exciter les esprits contre les honorables administrateurs de la cité de Bétailie. Quelle audace ! quelle effronterie de chercher ainsi à dénigrer aux yeux des populations ceux qu'elles honorent et qu'elles estiment à si juste titre.

Je plaindrais sincèrement mon pays de se laisser diriger par de tels apôtres ; car ces hommes sont les apôtres de la haine et de l'envie.

du B. L.

BULLETIN.

La chambre des députés de Florence a commencé la discussion du budget de l'instruction publique ; elle a approuvé le projet de loi qui consacre la liberté complète de l'industrie minière.

Le rapport de la commission du Sénat approuve le projet de loi abolissant l'exemption de la conscription dont jouit le clergé.

Une première dépêche de Florence avait annoncé que le nouveau cabinet était au complet, et allait prêter serment au roi et se présenter aux chambres, quelques difficultés retardent, paraît-il, la solution de la crise, d'après un télégramme plus récent.

On lit dans l'*Opinione* :

« Le général Menabrea a consenti à renouveler ses tentatives pour une nouvelle combinaison dans laquelle seraient représentés toutes les nuances de la majorité.

Dans ce but, hier soir (10 mai) et ce matin, il a réuni au ministère des affaires étrangères, plusieurs députés. Mais les dissentiments continuent sur la question de savoir quel portefeuille doit être confié à M. Minghetti. »

D'après les derniers avis de Florence ces difficultés ne seraient pas si sérieuses qu'on ne puisse s'attendre à recevoir, d'un moment à l'autre, la nouvelle de la formation du nouveau cabinet.

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque nationale d'Italie a approuvé les bases de la convention projetée avec le gouvernement.

Le prince Adalbert de Prusse, grand-amiral de la flotte, accompagnera le roi Guillaume dans son voyage au port de Iahde.

La chambre des députés de Vienne a adopté les deux projets de loi relatifs à la mise en pratique de la loi sur la transformation des divers titres de la dette et à la création des nouvelles monnaies d'or. La discussion des projets de loi concernant le mariage civil la réforme de l'impôt sur l'industrie, la résolution Gallicienne et les pétitions sur la réforme électorale, a été renvoyée à la session prochaine.

On croit à Madrid que les débats sur la forme gouvernementale commenceront le jeudi, 13 mai, dans les cortès. Le ministre de la justice a déclaré dans la séance du 11 mai qu'il avait fait arrêter un prêtre qui, dans une église de Madrid, s'était écrié, en terminant son sermon : Mort aux protestants mort aux hérétiques qui ont voté la liberté de conscience.

Les avis de Rio Janeiro du 17 avril portent qu'un corps expéditionnaire Brésilien a quitté l'assomption pour attaquer Lopez a encore 9000 soldats et 40 canons, concentrés dans une forte position.

Le Comte d'Eu a quitté Buenos-Ayres, le 8 avril, pour aller prendre le commandement de l'armée alliée.

Pour le bulletin politique : A. Layton.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Toulouse, 14 mai, soir.

L'arrondissement de Muret vient d'être très maltraité par la grêle qui a ruiné une étendue de cinq kilomètres.

Carcassonne, 14 mai, soir.

La grêle vient de causer des dégâts énormes mes dans le département de l'Aude : vingt-cinq communes ont été ravagées ; les pertes approximatives s'élèvent à un million 1/2.

Lisbonne, 14 mai.

La Chambre des députés a voté, sans discussion, la réponse au discours royal, l'opposition réservant son appréciation pour les questions financières.

Madrid, 12 mai.

La Gazette publie un décret réduisant d'un quart le traitement de l'archevêque de Manille et d'un sixième le traitement des quatre évêques de Manille et du doyen métropolitain de Manille.

Chronique locale.

De la bonne foi du journal de M. Calmon.

Dans son dernier numéro, nous sommes accusés d'avoir affirmé que « la conscience du fonctionnaire appartient au gouvernement parce que le gouvernement le paie. »

Nous avons dit au contraire :

« Le fonctionnaire payé doit-il un plus grand dévouement ? »

« Non. — L'argent que reçoit un fonctionnaire est la rémunération d'un service particulier qui l'absorbe et qui lui interdit la recherche de tout autre moyen d'existence. »

Nous avons soutenu cette thèse qui est la vraie : Le fonctionnaire est un dépositaire de la force du pays, et il doit donner à cette force la direction qui lui a été imposée par la nation, réunie dans ses colléges.

Il n'appartient pas au fonctionnaire, — tandis que le pays n'a pas manifesté qu'il entendait apporter un changement à la marche du gouvernement, — d'agir à l'encontre de celui-ci, qui n'est autre que l'expression de la volonté nationale.

Voilà notre langage ; que l'on juge après de la bonne foi du journal de M. Calmon.

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. AUDIER, Conseiller à la Cour Impériale d'Agen.

La session de mai n'a présenté qu'une affaire grave qui a rempli trois audiences. Nous la résumons en quelques mots :

Dans la nuit du 19 au 20 mars, dans une maison isolée, à quelques centaines de mètres du village de Pinsac, une vieille femme, âgée de 72 ans, la veuve Tillot, tombait sous les coups redoublés des assassins. Le lendemain elle était trouvée couchée à terre, nue, le crâne ouvert, la poitrine tuméfiée, raidie par la mort.

Les parents avertis, se rendaient aussitôt auprès de la victime. Parmi eux était la nommée Delpeyrot, Marguerite, dont l'attitude, dans ses tristes moments, frappa les personnes présentes. Point de regrets de sa part, point de douleur, une constante préoccupation des intérêts matériels. Trahie par son attitude inconvenante, Marguerite Delpeyrot, fut bientôt désignée comme coupable par la rumeur publique. Arrêtée, cette malheureuse, espérant se décharger des graves conséquences de son crime, signala pour sa complice la femme Roussel. Les maris de ces deux femmes furent également arrêtés.

L'information avait révélé qu'une question d'intérêt : une donation dont elle avait hâte de jouir, faite à la femme Delpeyrot par la victime, avait été le mobile du crime. Les débats font peser des charges accablantes sur la femme Delpeyrot et établissent la participation au crime de la femme Roussel. Quant aux maris, idiots tous les deux, ils ont été les instruments aveugles de ces deux furies, qui déploient dans leur interrogatoire et leur confrontation, une rare puissance de ruse et d'intelligence. C'est le génie du mal sous deux personnalités hideuses. Après un remarquable réquisitoire de M. Roux, procureur impérial, MM<sup>es</sup> Duc et Delpy, pour les principales accusées ; MM<sup>es</sup> Lurguie et Cayla, pour les deux hommes, ont successivement porté la parole. Les plaidoiries duraient encore à dix heures du soir, mercredi.

Le résumé de M. le président a été renvoyé au lendemain matin à huit heures. Les jurés ayant déclaré les deux hommes innocents, la Cour a prononcé leur mise en liberté immédiate.

Le verdict étant affirmatif pour les deux femmes, Marguerite Delpeyrot a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité, et la femme Roussel à dix ans de la même peine.

Le Conseil de Révision du Lot se réunira Jeudi prochain, pour l'admission de Remplacants et de Substituants.

Par décision de M. le ministre de la guerre, les jeunes gens de la classe de 1868, compris dans le contingent, peuvent être admis à devancer l'appel à l'activité avant le 1<sup>er</sup> juillet ; toutefois, le temps de service ne commencera pour eux, comme pour les autres jeunes gens de la classe, qu'à partir de cette date.

Ces devancements d'appel sont ouverts pour les corps de l'armée de terre, mais ne peuvent s'effectuer que pour ceux de ces corps auxquels les jeunes gens sont affectés.

Dans l'armée de mer, ils sont fermés aussi bien pour les équipages de la flotte que pour l'infanterie et l'artillerie de la marine. Il pourra être fait exception cependant en ce qui concerne les ouvriers mécaniciens des équipages de la flotte et les ouvriers mécaniciens de la marine, ainsi que les hommes exerçant la profession de tailleur, qui demanderaient à entrer dans le régiment d'artillerie de la marine.

On assure que la session municipale de mai est retardée de dix jours. Les conseils se réuniront à partir du 25 mai courant.

Cette disposition est critiquée par certaines personnes plus préoccupées peut-être de blâmer l'administration que de servir les intérêts municipaux.

A supposer, en effet, que l'ajournement dont il s'agit fut motivé en partie par les élections, est-ce que ce ne serait pas répondre au vœu des magistrats municipaux, comme au désir des populations elles-mêmes ? N'at-on pas déjà assez de tracasseries ces jours-ci, dans les villes et dans les campagnes ?...

Les affaires municipales, surtout celles de la session de mai, qui est la plus importante, ont besoin d'être traitées à tête reposée. On s'y appliquera avec d'autant plus d'efficacité que d'autres sollicitudes ne s'y mêleront point.

Donc, au lieu de critiquer, il faut approuver l'ajournement des réunions municipales. Les services communaux gagneront au paisible débat ce qu'ils auraient pu perdre à la discussion agitée.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 3 au 8 mai 1869.

Rhetorique.  
Discours français : — 1 Clidel ; 2 Chanet.

Version grecque : — 1 Tardieu ; 2 Agar P.

id. — 1 Dugès ; 2 Dupuy.

id. — 1 Mayzen ; 2 Combarieu.

id. — 1 Largeteau ; 2 Gélis J.

Exercices grecs : — 1 Taillade ; 2 Rives.

Calcul : — 1 Dentraygues ; 2 Lagard.

Version latine : 1 Rochette ; 2 Cantarel.

Classe préparatoire.  
Première division.  
Ecriture : — 1 Castagné ; 2 Vallès.

Deuxième division.  
id. — 1 Garric ; 2 Limayrac.

Troisième division.  
id. — 1 Andurand ; 2 Burgalières M.

Enseignement secondaire spécial.  
Troisième année.  
Ecriture : — 1 Calvet ; 2 Vilas.

Deuxième année.  
id. — 1 Lafon ; 2 Rozières A.

Première année.  
id. — 1 Rigal ; 2 Bonnet.

Année préparatoire.  
id. — 1 Aymeric ; 2 Constant.

Le Proviseur, RICHAUD.

LES INSTITUTEURS.

Dimanche dernier, pendant son rapide séjour à Chartres, l'Empereur a reçu une députation d'instituteurs communaux et réunis à l'un d'eux M. Poulain, directeur de l'Ecole d'Illiers, la croix de la Légion d'Honneur.

Au même moment, à Paris, avait lieu la distribution des prix de l'association polytechnique. M. Duruy, qui présidait cette fête populaire, a adressé aux lauréats un discours dans lequel il a démontré l'importance des connaissances scientifiques, même rudimentaires pour les ouvriers.

En terminant son allocution, l'honorable ministre a parlé en ces termes des instituteurs primaires :

« Les instituteurs, ces hommes de cœur à qui, depuis six ans, j'ai tant demandé et qui m'ont donné plus que je ne leur demandais, sont bien résolus à ne point s'arrêter que la tâche ne soit accomplie ; et ils tiennent à honneur que leur cause, récemment gagnée au Corps législatif, ait fait triompher celle de tous les petits fonctionnaires de l'Empire. »

M. Duruy a fait ainsi allusion à la récente décision prise en faveur des vétérans de l'instruction populaire. Une pension modeste pour les anciens, une protection assurée pour les jeunes, et aux plus méritants la

croix d'honneur, ce sont là actes qui portent coup. Nulle meilleure réputation des erreurs ou des attaques au moyen desquelles les partis hostiles cherchent à faire oublier leur indifférence et leur parcimonie à l'endroit des instituteurs des villes et des campagnes.

LES PENSIONS MILITAIRES.

Le Journal officiel promulgue la loi portant création de pensions pour les anciens militaires de la République et de l'Empire. En voici les dispositions principales :

« Art. 1<sup>er</sup> Une pension annuelle et viagère de 250 fr. est accordée, en cas d'insuffisance de ressources personnelles, à chacun des sous-officiers et soldats de la République et de l'Empire qui remplissent l'une des trois conditions suivantes :

» Deux années de services militaires ; deux campagnes ; une blessure grave reçue dans le service et dûment constatée.

» Ceux qui jouissent actuellement d'une pension sur les fonds du Trésor recevront, s'il y a lieu, la somme nécessaire pour compléter leur pension jusqu'à concurrence de 250 francs.

» Ceux qui sont actuellement inscrits sur l'état des secours viagers accordés en vertu du décret du 14 décembre 1851 et de la loi du 10 juin 1853, recevront la pension de 250 francs, en remplacement du secours viager.

» Art. 2. Les pensions et suppléments de pensions accordés en vertu de la présente loi courront à partir du 15 août 1869 pour tous ceux qui sont inscrits sur l'état des secours viagers ou qui auront formé leur demande avant cette époque, et du jour où la pension aura été accordée, pour ceux dont les demandes seront postérieures au 15 août 1869. Ils seront incessibles et insaisissables. »

Le maréchal gouverneur de l'Algérie vient de faire appel aux ouvriers agricoles de la France, afin d'assurer aux colons algériens une main-d'œuvre suffisante pour l'enlèvement de leur moisson, dont les apparences sont des plus satisfaisantes.

Dans ce but, le maréchal a décidé :  
1<sup>o</sup> Que du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 1869 le passage gratuit serait accordé par l'intendance militaire, à Marseille, à tout ouvrier qui en fera la demande à la seule condition de justifier qu'il est agriculteur ;  
2<sup>o</sup> Que pendant la même période un transport gratuit des moissonneuses et faucheuses destinées à la colonie sera également accordé à tout détenteur de ses instruments, sous la réserve de constater qu'il est propriétaire ou fermier d'une exploitation rurale en Algérie.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 12 au 15 mai

Naissances.  
Cayelou (Céleste), à la Citadelle.

Mariages.  
Lartigue (Pierre), employé et Guignard (Olympe-Marie-Louise-Radegonde).

Décès.  
Cagnac (Jean) jardinier, 86 ans, rue Ste Barbe. — Agié (François-Daniel), 43 mois, rue foulens. — Lacosté (Antoine), trompette de ville cul de sac Au Joite.

Pour la chronique locale : A. Layton.

ETATS-UNIS

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER Transcontinental-Memphis-Pacific

38,000 BONDS HYPOTHÉCAIRES DE 100 DOLLARS

Sont mis à la disposition du public PAR L'ADMINISTRATION DU MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS.

PRIX : 410 FRANCS

PAYABLES EN SOUSCRIVANT Intérêt annuel : 30 fr. 90 (6 dollars)

PAYABLES A PARIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER et LE 1<sup>er</sup> JUILLET Remboursement : 515 fr. en 1890 (100 dollars) JOUISSANCE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 1869.

Capitalisation : Un bond hypothécaire, payé 410 fr., ne coûte en réalité que 399 fr. puisqu'il recevra, le 1<sup>er</sup> juillet 1869, un coupon entier de 15 fr. 45,

dont plus des deux tiers, soit 11 fr., lui sont acquis par suite de la jouissance du 1<sup>er</sup> janvier.

Il produit par an 30 fr. 90 d'intérêt, soit 7,72 p. 100 ;

Il est remboursable, en vingt ans, à 515 fr., soit avec 116 fr. de prime ou, par an 5 fr. 80 c. ;

Revenu total, résultant de l'intérêt et de l'amortissement : 9,17 p. 100.

Comparaison : Dix obligations de chemins de fer français à 320 fr. coûtent 3,200 fr. et produisent un intérêt de 147 fr. (impôt déduit).

Huit bonds hypothécaires du Transcontinental-Pacific coûtent également 3,200 fr. et rapportent un intérêt de 247 fr. 20. Différence : 65 p. 100

Garanties : Les bonds hypothécaires du TRANSCONTINENTAL-MEMPHIS-PACIFIC sont garantis par une première hypothèque sur des terrains concédés au chemin de fer, de chaque côté de la voie, et représentant une valeur quadruple du montant des bonds.

La subvention en terrains donnés à la Compagnie s'élevant à 10,240 acres par mille, chaque série de bonds a pour garantie 1,536,000 acres de terre ; chaque bond de mille dollars 300 acres, soit un peu plus de 121 hectares ; chaque bond de 100 dollars, 30 acres, soit 12 hectares.

Or, la valeur de l'hectare, d'après les actes publics, est de 173 à 185 fr. l'hectare dans les comtés traversés par le Transcontinental-Pacific.

L'hypothèque prise sur les terrains possédés par la Compagnie est confiée, aux termes de la législation américaine, à trois trustees, ou notaires publics, qui sont :

MM. Andrew G. CURTIN, gouverneur de Pensylvanie, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à Saint-Petersbourg ;

Paul-S. FORBES et Svante M. SWENSON : L'hypothèque est en premier rang, ne peut être primée par aucune créance, quelle qu'elle soit ; elle est définitive et ne peut être radiée qu'après libération complète de l'emprunteur.

Les droits des porteurs de bons hypothécaires, sont par conséquent, IMPRESCRIBIBLES.

La Souscription sera ouverte, le SAMEDI 15, le LUNDI 17 et le MARDI 18 MAI,

DANS LES BUREAUX DU

MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS.

A PARIS, rue Richelieu, 104 ;

A LYON, rue de l'Impératrice, 5.

Le relevé des bonds souscrits sera fait chaque soir et la Souscription sera close aussitôt qu'elle aura atteint le chiffre de 38,000 bons.

Les demandes qui précéderaient l'ouverture de la Souscription publique seront comprises dans le total de la première journée.

On peut verser, dans toutes les succursales de la Banque de France, au compte de M. J. PARADIS.

L'assemblée générale des Actionnaires de la Compagnie d'Assurances sur la vie, la Nationale, a eu lieu le 31 mars dernier, au siège de la Compagnie, rue de Gramont.

Nous extrayons du rapport, lu au nom du président du conseil d'administration, deux chiffres qui suffisent pour donner une idée de l'importance de la Compagnie Nationale et des affaires qu'elle réalise annuellement.

Une seule opération, l'assurance en cas de décès pour la vie entière avec participation aux bénéfices de la Compagnie, a donné pour résultat, dans le cours de l'exercice 1868, 45 millions de capitaux assurés.

Par suite de l'accroissement de ses affaires, le capital social et les réserves de toute nature de la Nationale, formant son fonds de garantie, s'élevaient, au 31 décembre 1868, à 90 millions.

Aucune Compagnie française n'offre de garanties aussi considérables.

Prospectus et renseignements au siège de l'administration, à Paris, rue de Gramont, et à Cahors, chez M. Francès.

A VENDRE

Un Atelier de Serrurerie, complètement outillé, ayant une clientèle choisie, situé Maison Malvy.

S'adresser pour traiter, à Mademoiselle Laur, veuve Marabelle.

Toutes facilités pour le paiement.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES

AVIS

Les propriétaires riverains de la portion de la route Impériale, numéro 111, de Milhau à Tonneins, abandonnée par suite de la rectification de cette route entre Girard et Duravel et dont l'aliénation a été prescrite au profit de l'Etat par arrêté préfectoral du quatre mars mil huit cent soixante-huit, sont mis en mesure par le présent avis, de déclarer dans un délai de trois mois si leur intention est d'acquiescer, chacun en droit, soit, les parcelles de ladite route touchant à leurs propriétés, en l'avancant perpendiculairement à l'axe de la route jusqu'à cet axe et en usant du droit de préemption ou de préférence qui leur est accordé par l'article 53 de la loi du seize septembre mil huit cent sept (articles 6 et 61 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-nin et 30 de la loi du vingt-quatre mai mil huit cent quarante-deux.)

Faute par eux de faire connaître leur volonté dans le délai ci-dessus ou de passer le contrat amiable d'acquisition au prix d'estimation fixé par MM. les Ingénieurs, lesdites parcelles seront vendues aux enchères suivant le mode prescrit pour le domaine de l'Etat.

Les intéressés peuvent prendre communication du plan, du procès-verbal d'estimation, etc....., à la Mairie de Duravel où ils se trouvent déposés.

Noms des propriétaires riverains qui sont mis en demeure par cet avis.

NOMS	CONTENANCE	PRIX	NOMS	CONTENANCE	PRIX	NOMS	CONTENANCE	PRIX	NOMS	CONTENANCE	PRIX
Souillac (Honoré).....	109.61	29.59	Lascazes (Prosper).....	41.86	6.28	Cammaz (Sylvain).....	60.80	6.08	Lafargue (Auguste).....	165.75	46.57
Bouygues (Antoine).....	429.82	40.24	Courriou (Louis).....	19.17	2.88	Calvet (dit Molinier).....	20.40	3.06	Laulanié (Raymond).....	382.17	28.22
Pourtié (Jean).....	94.85	18.97	Lascazes (Prosper).....	42.70	6.40	Plagès (Julien).....	4.50	1.35	Baldès (dit Siente).....	15 »	3.75
Lafaure (Marie).....	60.75	18.22	Lascazes (Hilarion).....	34.75	5.21	Benech (dit Coutrix).....	44.55	13.36	Daynard (Damase).....	14.50	2.48
Lascazes (Hilarion).....	17.15	2.57	Longayrou (Pierre-Cadet).....	7.93	1.19	Laulanié (Raymond).....	175.37	26.30	Delsol (Baptiste).....	79.25	11.89
Gipoulou (la veuve).....	6.48	1.30	Pompidou (Firmin).....	2 »	» 20	Girard (Léonard).....	169.14	25.37	Dauzun (Pierre).....	» »	» »
Longayrou (Pierre-Cadet).....	9.88	» 99	Pompidou (Firmin).....	» »	» »	Pompidou (dit Laverdure).....	7.82	1.92	Tourriol (Cordonnier).....	» »	» »
Calvet (Raymond).....	» »	» »	Figuié (Cécile, la veuve).....	69.30	17.32	Filhol (dit Dijounes).....	15.75	3.94	Costes (dit Cadet).....	» »	» »
Courriou (Louis).....	89.89	8.99	Crassac.....	14.72	2.21	Girard (Basile).....	» »	» »	» »	9.20	» 92
Périé (la veuve).....	» »	» »	Balse (Pierre).....	3.32	» 33	Lafon (dit Foussine).....	» »	» »	Baldès (Antoine).....	15.60	2.34
Girard (Basile).....	» »	» »	Capespine (Félix).....	8.40	» 84	Guiraudou (dit Laboiméri).....	126.75	38.02	Périé (Jean).....	24.79	4.96
Calvet (Raymond).....	25.80	3.87	Calvet (Jeanne, la veuve).....	6.80	» 68	Viguié (dit Cantagrel).....	10.72	3.22	Périé (Jean).....	22.62	3.39
Filhol (Hugues).....	40.05	6 »				Costes (dit Cadet).....	43.95	8.79			

Certifié par le Receveur des Domaines, soussigné. — Pay-l'Evêque, le 11 mai 1869.

H. DE ROALDÈS.

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, PARIS, MAISON DU PONT DE FER

**CAMPÉMENT**  
Tentes, Parasols de Jardin Pliants  
Bâts, Lits, Bissacs, Lanternes  
Cantines. Articles de Cuisine, etc.

**GYMNASTIQUE**  
Balancoires, Hamaacs, Trapèzes, Echelles  
Cordes lisses et à nœuds, Haltères  
Ceintures-gymnastique, Echasses  
Crochets pour suspendre les appareils

**PRIX FIXE**  
Marqué en chiffres connus sur chaque objet

# DOCK DU CAMPÉMENT

## ARTICLES DE VOYAGE

ENTRÉE LIBRE — EXPÉDITION EN FRANCE, A L'ÉTRANGER ET A TOUS LES CORPS D'ARMÉE — ENTRÉE LIBRE

**VOYAGE**  
Malles, Sacs de Nuit, Etuits à Chapeaux  
Buffets de Voyage, Valises  
Sacs d'Artistes, Ceintures à Argent  
Sacs de Dames, Couvertures, etc.

**CHASSE**  
Carniers, Cornes d'appel, Pharmacies  
Cartouchières, Bouteilles de Chasse  
Guêtres, Jambières, Fourreaux de Fusil

**PRIX FIXE**  
Marqué en chiffres connus sur chaque objet

Au nom de l'humanité, communiquez cette instruction ; il en résultera un bien immense. Docteur KOOKE.

## GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ

(DE HOLLANDE, DE DIDIER)

43 ANNÉES d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande), de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre docteur Kooke appelait à si juste titre un remède béni, un magnifique présent du Ciel. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux ; 3 à 4 kil. suffisent pour guérir radicalement les gastrites, les gastralgies, les dyspepsies, les maladies des intestins, les dysenteries, les diarrhées, les insomnies, les maladies du foie, les hémorroïdes, les rhumatismes, les éruptions, les pâles couleurs, la goutte, les dartres, les constipations habituelles opiniâtres, l'asthme, les catarrhes, l'hypocondrie, les vents, les glaires, les maux provoqués par les retours d'âge ou de puberté, tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles la Graine de Moutarde est chaque jour prescrite et recommandée par les plus hautes sommités médicales.

**AVIS TRÈS-IMPORTANT**

M. Didier a l'honneur d'informer le public que l'on ne trouve sa véritable Graine de moutarde blanche de santé (de Hollande), la seule recommandée par les médecins, que dans ses magasins, 20, boulevard Poissonnière, et dans ses dépôts de province. Il faut bien se garder de confondre la Graine de Moutarde de santé de Hollande, de Didier, qui est toujours pure-toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts de commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles.

Dépôts : Cahors, Vinel, pharmacien ; Figeac, Houillé, épicière, et dans les principales maisons de droguerie, pharmacie, et épicerie.

**AVIS**

La Maison **BOURRIÈRES** avise qu'elle continue comme par le passé et dans la même étendue, le commerce des Meubles neufs et d'occasion.

Elle répondra comme elle a fait jusqu'ici à la confiance dont on voudra l'honorer.

Fig. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies.

**VÉSICATOIRE**  
et PAPIER  
**d'Albespeyres**

vésication rapide. Entretien parfait sans odeur ni douleur.

**CAPSULES RAQUIN** approuvées par l'Académie de médecine, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les signatures ALBESPEYRES ET RAQUIN.

### VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur **RAYMOND** tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

**SERVICE**

**DE CAHORS**  **A ASSIER.**  
Départ de Cahors : 11 h. du soir. Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;  
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des **Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.**  
Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

### SPÉCIALITÉ DE COFFRES-FORTS

VENTE A CRÉDIT

Les Coffres-forts sont très-élégants comme meubles, solides, incrochetables et véritablement incombustibles.

Ils sont munis de serrures de sûreté avec combinaison à 4 boutons ; les tablettes en sont en fer, et une caisse isolée préserve de l'incendie les billets de banque, titres au porteur et objets qu'elle renferme.

Suivent les prix par modèle et les conditions de paiement :

1 comptant	20 fr.	6 paiements	30 fr.	200 fr.
2 id.	30 fr.	7 id.	40 fr.	240
3 id.	40 fr.	7 id.	50 fr.	320
4 id.	40 fr.	7 id.	50 fr.	390

Tout achat au comptant donne droit à une réduction de 5 %.

Pour souscrire s'adresser à M. A. Laytou, directeur du Journal du Lot, rue de la Mairie, qui est en mesure de montrer un spécimen du coffre n° 2. Les lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

## MESSAGERIES

# BLADANET ET C<sup>ie</sup>

A partir du 15 mai courant,  
**SERVICE DIRECT ET JOURNALIER**

De Cahors à Figeac, à grande vitesse, prix modérés.

Bureaux : à Cahors, Café Valéry ; à Figeac, Hôtel Rougès, rue d'Anjou.

**Départ de Cahors : à 4 h. du soir, arrivée à 9 h. du s.**

**Départ de Figeac : à 5 h. du soir, arrivée à 8 h. du s.**

**A VENDRE**

Une Maison et jardin situés à St-Claire, en face la maison de M. Saligné, plâtrier.

S'adresser pour tout renseignement chez M. Larrive, négociant, rue de la Liberté.

**A VENDRE**

UN BEAU MOBILIER DE SALON

Composé d'un canapé, 4 fauteuils et 4 chaises garnis en velours grenat, une table à thé et une belle glace.

S'adresser, à Sainte-Claire, maison saligné.

**A VENDRE**

Une vigne située au Combel des vins, à 500 mètres de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Une des branches les plus intéressantes de la

## SCIENCE MÉDICALE

MISE A LA PORTÉE DES GENS DU MONDE

Les trois ouvrages du D<sup>r</sup> JOZAN, professeur spécial de pathologie uro-génitale :

**1<sup>o</sup> Traité des Maladies des Voies urinaires de l'homme ;** 1<sup>er</sup> édit., 1 vol. de 1000 pages, enrichi de 304 fig. anatomiques.

**2<sup>o</sup> Traité d'Epuisement prématuré ;** quatrième édition, 1 volume de 626 pages.

**3<sup>o</sup> Traité des Maladies des Femmes ;** 1 volume de 700 pages, enrichi de 180 figures d'anatomie.

Chaque ouvrage, 5 fr. ; poste, 6 fr. double enveloppe. Chez l'auteur, D<sup>r</sup> JOZAN, 153, rue Rivoli ; ANIERE, édit., 4, rue Dupuytren, et les princip. libraires.

Avec ces ouvrages les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes indiqués chez leur pharm. — Consult. de midi à 2 h., et par corresp. (Aff.)

**POSTE AUX CHEVAUX**

**ANDRAL,**  
Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volantes, qu'elles trouveront chez lui, **Poste aux chevaux, Galeries Audouy,** toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés.

Toutes ses voitures sont remises à neuf.

### MÉTHODE MAGIQUE DE LECTURE

PAR F. DELROUS,

Instituteur public, à Blars (Lot), par Marcillac.

On recevra franco, cette Méthode incomparable, en adressant 2 timbres-poste de 20 centimes à l'auteur.

## A VENDRE

### UN JOLI DOMAINE

D'une contenance de 20 hectares, situé à BONNET, à 6 kilomètres de Cahors, composé de :

Maison et autres Bâtimens nécessaires à l'exploitation. — Terres labourables, Bois, Prés, Pâtures, et Vignes principalement, Source d'eau-vive ne tarissant jamais. Site agréable, le tout contiguë et attenant à la route départementale n° 11.

S'adresser pour traiter et avoir des renseignements, à M<sup>me</sup> veuve FOURGOU, propriétaire de l'immeuble, domiciliée à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement.

**PATE ET SIROP**

DE

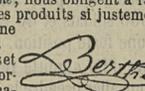
# BERTHÉ

A LA CODÉINE

Préconisés par tous les médecins contre les Rhumes, la Grippe et toutes les Irritations de Poitrine.

**AVIS**

Des contrefaçons blâmables exécutées par le succès du Sirop et de la Pâte de Berthé, nous obligent à rappeler que ces produits si justement renommés, ne se livrent qu'en boîtes et en flacons portant la signature et la signature-contre.



151, rue Saint-Honoré, 151,  
A LA PHARMACIE DU LOUVRE  
et dans toutes les pharmacies.